

**RAPPORT DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE**

**DES INTERVENTIONS DE**

**L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS**  
**DE LA RÉGION DE PONTIAC**

**Dossier : 037-20-01**  
**Le 23 mars 2000**

# TABLE DES MATIÈRES

- 1- MANDAT..... 3
- 2- PARTICIPANTS..... 4
- 3- SITUATION DE L’INDUSTRIE ..... 4
- 4- ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS  
DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA  
MISE EN MARCHÉ..... 6
  - 4.1 Évaluation des administrateurs du plan..... 6
  - 4.2 Tendances et problématiques ..... 6
  - 4.3 Actions de l’Office..... 7
  - 4.4 Commentaires de la Fédération des producteurs  
de bois du Québec ..... 7
  - 4.5 Commentaires et réactions des autres intervenants ..... 8
- 5- IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES  
ET DES PRIORITÉS DE L’OFFICE ..... 8
- 6- ANALYSE ET COMMENTAIRES..... 8
- 7- RECOMMANDATIONS ..... 9

## 1- MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est tenue de procéder à un examen périodique des interventions des plans conjoints de mise en marché.

En effet, cet article précise que :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion d'être entendues sur l'application du plan et des règlements concernés. »

C'est en regard de cette obligation que la Régie a invité l'ensemble des intervenants à participer à la tenue d'une séance publique, le 25 janvier 2000, concernant l'évaluation des interventions du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Pontiac. Il s'agissait du second exercice d'examen périodique; le premier ayant eu lieu en avril 1995.

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport de l'Office des producteurs de bois de la région de Pontiac;
- d'entendre les commentaires des autres intervenants;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan conjoint dans la mise en marché du bois;
- de préciser les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions du plan depuis le dernier examen, de comprendre les actions de celui-ci et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active lors de la rencontre, la Régie a, au préalable, transmis aux administrateurs du plan un guide de préparation pour leur rapport et aux intervenants les questions susceptibles d'être traitées. La Régie a fait publier l'avis de convocation dans le journal « La Terre de chez nous ».

La Régie a, de plus, invité le ministère des Ressources naturelles (MRN) à préparer une présentation de la situation générale et des perspectives d'avenir de l'industrie, des marchés et des politiques. Les informations transmises ont permis de situer les interventions du plan en regard de la compétitivité de l'industrie québécoise du sciage et des pâtes et papiers ainsi que des politiques générales et priorités annuelles du MRN en matière d'approvisionnement des usines et d'aménagement de la forêt.

Le présent document constitue le rapport de cette évaluation. Il fait état des discussions lors de la séance. Il résume les interventions réalisées par l'Office des producteurs de bois de la région de Pontiac. Il précise les cibles stratégiques et priorités retenues par l'Office pour les prochaines années. Il présente finalement l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie à l'Office afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé par le plan conjoint.

## 2- PARTICIPANTS

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- l'Office des producteurs de bois de la région de Pontiac
  - M. Douglas Gauthier, président
  - M. Bruce Campbell, administrateur
  - M. Brian Berrigan, administrateur
  - M. Gordon Angus, administrateur
  - M. Carl Ostrom, administrateur
  - M. Ernest Schrankler, administrateur
  - Mme Éliane La Salle, permanente
  - Mme Lisa Mousseau, permanente
- la Fédération des producteurs de bois du Québec
  - M. Marcel Marcheterre, directeur de la mise en marché
- le ministère des Ressources naturelles
  - M. Carol La Barre, ingénieur et économiste forestier
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
  - M. Jean-Claude Blanchette, président de l'audience
  - M. René Cormier, régisseur
  - M. Jean-Claude Dumas, régisseur
  - M. Pierre Fortin, directeur des services à la gestion

Les documents déposés lors de la séance sont disponibles au siège social de la Régie.

## 3- SITUATION DE L'INDUSTRIE

M. Carol La Barre, du Service des études économiques et commerciales du ministère des Ressources naturelles, présente la situation de l'industrie forestière. Sa présentation est subdivisée en quatre parties, soit : les enjeux de la mondialisation pour l'industrie québécoise des producteurs de bois, l'évolution de la consommation du bois au Québec, l'évolution de la consommation du bois dans la région de Pontiac et finalement les objectifs du MRN concernant la protection et la mise en valeur des forêts privées.

### LES ENJEUX DE LA MONDIALISATION

M. La Barre précise que la valeur des livraisons de bois et des produits du bois et papiers se situe au premier rang de l'industrie de la transformation au Québec. En effet, avec une valeur de 17 milliards de livraisons en 1997, cette industrie devance celle des mines, des produits chimiques et des produits alimentaires avec des valeurs totalisant respectivement 16,3, 14,3 et 12,7 milliards de dollars.

Le secteur du bois et des produits de bois et papiers procure quelque 80 000 emplois et la valeur de ses exportations à l'extérieur du Canada s'élève à près de 10 milliards de dollars. Il s'agit de l'industrie la plus importante dans plus de 250 municipalités du Québec.

La stratégie industrielle du MRN concernant les produits forestiers vise à accroître la compétitivité, à développer la valeur ajoutée et à créer de nouveaux emplois.

Sur le plan de la compétitivité, le Québec jouit d'une place enviable. Les coûts variables sont en général plus bas que ceux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des États-Unis. Cette situation résulte en grande partie des efforts de rationalisation de l'industrie dans le secteur du papier journal, d'un

taux de change avantageux, d'une modernisation des équipements, d'une diminution des coûts de production dans le secteur des panneaux OSB ainsi que des investissements réalisés par les scieries dans le secteur du bois d'œuvre. Cette situation est toutefois fragile compte tenu de la variation du taux de change, des coûts de transport et des droits de coupe.

## L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS AU QUÉBEC

Les données de l'évolution de la consommation de bois au Québec proviennent des questionnaires complétés annuellement par les industriels lors du renouvellement de leur permis d'usine. Ces informations démontrent que la consommation de bois en provenance des forêts privées, incluant les grandes propriétés privées et les territoires autochtones, a augmenté de 30 % de 1990 à 1998 pour atteindre 8 millions de m<sup>3</sup>.

Cette hausse est attribuable à une augmentation de la consommation de bois pour les produits dérivés, le sciage et les placages et contreplaqués. Ces produits ont enregistré des hausses respectives de 333 %, 148 % et 137 % alors que dans le secteur de bois à pâte, la consommation a diminué de 40 % au cours de cette période.

Dans le secteur des pâtes et papiers, l'économiste du MRN observe cependant une diminution de la consommation de résineux de près de 70 % alors que la consommation de feuillus durs ne diminue presque pas. Selon l'expert, la forme du feuillu dur consommé changera également au cours des prochaines années en passant des billots vers les copeaux.

## L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS DANS LA RÉGION DE PONTIAC

De 1990 à 1998, la consommation de bois en provenance du territoire couvert par le plan conjoint de la région de Pontiac a augmenté de 22 % pour atteindre 246 425 m<sup>3</sup>.

La consommation de bois destiné à la pâte a diminué de 21 % pour atteindre 141 614 m<sup>3</sup>. La consommation de résineux a également subi une forte diminution et la consommation de feuillus, quant à elle, devrait diminuer de façon importante au cours des prochaines années.

De son côté, la consommation de bois de sciage a augmenté de près de 294 % pour atteindre 85 321 m<sup>3</sup>. Finalement, la consommation de bois pour les produits dérivés est passée de 907 m<sup>3</sup> à 19 062 m<sup>3</sup>.

L'économiste du MRN compare également la quantité de bois consommé, pour chacun des groupes d'essences, aux prélèvements admissibles dans la région de Pontiac. Il observe que, sur une base de cinq ans, la quantité de bois récolté en peupliers (100 000 m<sup>3</sup>) est supérieure aux prélèvements admissibles (75 000 m<sup>3</sup>). Pour les autres essences, telles que les feuillus durs et autres résineux, la quantité de bois consommé est nettement inférieure aux potentiels de prélèvement.

## LES OBJECTIFS DU MRN CONCERNANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Sommet sur la forêt privée de 1995 a permis de créer un partenariat entre les représentants des propriétaires de boisés, de l'industrie de transformation des produits forestiers du monde municipal et le gouvernement du Québec. Il en est ressorti un accord unanime pour instaurer un régime de protection et de mise en valeur des forêts privées ainsi que de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

La politique du MRN concernant la protection et la mise en valeur des forêts privées s'inspire des conclusions du Sommet. Des agences régionales de mise

en valeur des forêts privées ont ainsi été créées. Celles-ci ont pris en charge la planification forestière et la gestion des programmes d'aide aux propriétaires de boisés.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises a été créée en 1996. Son territoire englobe ceux des forêts privées du syndicat d'Outaouais-Laurentides et des offices de Pontiac et de Gatineau. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif constitué des intervenants du milieu et dont l'objectif est d'orienter le développement de toutes les forêts privées de son territoire.

L'agence prend en charge la planification forestière et la gestion de différents programmes d'aide. L'Office, pour sa part, est le mandataire de l'agence pour élaborer le plan de protection et de mise en valeur régional (PPMV). Le MRN souhaite quant à lui que l'agence soit un véritable carrefour de concertation et que les problématiques de protection et de mise en valeur y soient largement discutées.

#### **4- ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ**

##### **4.1 Évaluation des administrateurs du plan**

Les représentants de l'Office déposent un mémoire à la Régie. Le texte qui suit est un résumé de ce document.

Le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac a été créé en 1960. Selon les administrateurs de l'Office, ce plan a permis aux producteurs de se regrouper pour négocier les conditions de vente de leurs produits et pour ordonner la production afin de rencontrer les exigences du marché et éviter la surproduction.

La forêt privée de Pontiac est possédée par 3 200 propriétaires, dont environ 400 procèdent annuellement à la mise en marché de bois. Le territoire, selon les résultats d'inventaire écho-forestier réalisé par le ministère des Ressources naturelles en 1996, couvre une superficie totale de 242 700 hectares. De cette superficie, 174 000 hectares sont des terrains forestiers. Cette forêt est caractérisée par une vingtaine d'essences différentes. L'industrie du bois occupe près de 92 % des emplois manufacturiers de la région.

##### **4.2 Tendances et problématiques**

###### Les pâtes et papiers

Historiquement, les producteurs orientaient la grande majorité de leur production vers le secteur des pâtes et papiers. Toutefois, de 1994 à 1998, la part des volumes livrés aux usines de pâtes et papiers est passée de 78,9 % à 55,7 % de tout le bois récolté dans le territoire. Ce recul du volume de bois destiné aux pâtes et papiers s'est réalisé au profit des secteurs des panneaux et du sciage.

###### Les panneaux

La quantité de bois prélevé pour la fabrication de panneaux représente 9,2 % de toute la quantité de bois prélevé sur le territoire. Ce marché s'est ouvert en 1990 et est toujours en croissance.

###### Le sciage

Les volumes prélevés pour le bois de sciage sont en expansion, particulièrement depuis 1994, pour atteindre 35,1 % de tout le bois prélevé de la région en 1998.

Les volumes totaux, toutes essences et toutes utilisations atteignent en moyenne 235 000 m<sup>3</sup> par année. L'Office fait également remarquer que les producteurs de

cette région obtiennent les prix les plus bas de la province pour le bois à pâte feuillu.

### **4.3 Actions de l'Office**

Les règlements en vigueur et adoptés dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac sont :

- règlement sur l'exclusivité de la vente;
- règlement sur les contributions;
- règlement sur le fichier des producteurs;
- règlement sur la conservation et l'accès aux documents;
- règlement sur les contingents;
- règlement de régie interne.

L'Office a donné suite aux recommandations de la Régie résultant du dernier examen périodique en procédant à l'adoption des règlements relatifs à la centralisation de la vente du bois, à l'attribution des parts de marché et à la mise en commun des frais de transport pour les bois destinés aux pâtes et papiers et aux panneaux. L'Office a également modifié le plan conjoint afin d'ajouter un huitième administrateur à son conseil d'administration.

L'Office siège au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises et participe activement à la confection du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) afin de s'assurer que les droits des producteurs soient respectés.

L'Office travaille en concertation avec les trois autres syndicats et office de l'ouest (Gatineau, Outaouais-Laurentides, Labelle) afin de négocier les conditions de commercialisation de bois des producteurs. L'Office a développé un marché pour la pruche en étroite collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois d'Outaouais-Laurentides.

Faute de ressources financières suffisantes, l'Office a cessé de publier le journal « Forêt Pontiac Forest » adressé aux producteurs actifs. Cependant, il convoque à l'occasion des assemblées pour informer et consulter les producteurs.

### **4.4 Commentaires de la Fédération des producteurs de bois du Québec**

Le représentant de la Fédération, monsieur Marcel Marcheterre, dépose une lettre signée par son président et en fait lecture. Voici le résumé du contenu de ce document :

La Fédération se dit en accord avec la démarche de l'examen périodique puisqu'elle permet aux intervenants de s'exprimer sur la mise en marché du bois provenant de la forêt privée.

Elle rappelle que les objectifs poursuivis par le plan conjoint visent à :

- obtenir pour l'ensemble des producteurs les conditions de mise en marché les plus avantageuses possible;
- ordonner et contrôler la production;
- mettre en œuvre les moyens de réduire le coût de la mise en marché du produit et d'améliorer les conditions de production;
- accroître la qualité du produit et favoriser la productivité.

La Fédération souligne que les règlements sur l'agence de vente (exclusivité), sur les parts de marché et sur la péréquation des frais de transport ont été supportés par une majorité de producteurs désirant une plus grande équité quant à l'accès aux différents marchés ainsi qu'une plus grande transparence concernant la fixation des prix.

La Fédération appuie l'Office dans l'application de ces règlements et souligne les efforts des administrateurs pour informer les producteurs sur l'évolution des marchés. Finalement, la Fédération témoigne du dynamisme déployé par les représentants de l'Office pour répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs visés par le plan conjoint.

#### **4.5 Commentaires et réactions des autres intervenants**

Bien que plusieurs intervenants avaient été invités à assister à la séance publique, aucun autre ne s'est présenté ou n'a fait de représentations écrites. L'Association manufacturière de bois de sciage du Québec avait préalablement informé la Régie qu'elle ne pouvait être présente à cette séance.

### **5- IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'OFFICE**

Au cours des prochaines années, les administrateurs de l'Office prévoient consolider l'organisation administrative de l'Office ainsi que supporter les producteurs pour qu'ils obtiennent le meilleur prix pour leur produit.

L'Office déplore le fait que les documents provenant du ministère et de la Régie soient uniquement en français. Il demande que ces documents soient traduits en anglais afin d'informer adéquatement les producteurs.

### **6- ANALYSE ET COMMENTAIRES**

La Régie tient à souligner son appréciation quant à la pertinence des informations transmises par les administrateurs de l'Office. Elles ont permis de situer et d'apprécier l'action de l'Office dans la mise en marché du bois de la région de Pontiac. Ils déplorent cependant l'absence des représentants de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, de l'Association des industries forestières du Québec et d'autres intervenants régionaux concernés.

La Régie souligne également les progrès réalisés par le plan conjoint pour s'être adapté à l'évolution du marché et avoir donné suite aux recommandations de la Régie lors du dernier examen périodique. En effet, l'Office s'est donné les moyens réglementaires permettant de centraliser la vente du bois, d'attribuer les parts de marché et de mettre en commun les frais de transport pour les secteurs des pâtes et papiers et des panneaux.

Suite à l'accréditation de l'Association des transporteurs de bois, l'Office a pu négocier des taux de transport et répartir les coûts de façon équitable entre les producteurs. La nouvelle réglementation sur la vente en commun et sur l'autorisation de livraison est appliquée depuis deux ans avec satisfaction. Elle est plus équitable et mieux comprise par les producteurs que l'ancien système de passes.

L'application de cette réglementation devrait être soutenue par une meilleure diffusion de l'information auprès des producteurs. Même si l'Office a tenu quelques assemblées d'information, ce moyen ne permet pas de rejoindre la totalité des propriétaires de boisés. Il y aurait donc intérêt, pour l'Office, à explorer les moyens qui lui permettraient de diffuser directement l'information à tous les producteurs intéressés.

Les faibles prix aux producteurs peuvent s'expliquer en partie par la proximité des approvisionnements en provenance de l'Ontario. Les entreprises peuvent s'approvisionner sur quatre marchés différents, soit ceux des forêts privée et publique de l'Ontario et du Québec. Les producteurs subissent ainsi les

contraintes d'un marché où des ententes individuelles avec les producteurs ontariens peuvent avoir des effets à la baisse sur les prix.

La Régie constate également que la consommation de bois dans la région de Pontiac suit sensiblement la même tendance que celle de l'ensemble du Québec. Les producteurs de cette région ont dû s'adapter à l'évolution des marchés en diminuant les volumes destinés aux pâtes et papiers pour augmenter les volumes de bois pour les produits dérivés, le bois de sciage et les placages et contreplaqués.

La Régie note toutefois un écart important entre les données du MRN et de l'Office concernant les quantités de bois récoltées en peupliers au cours des cinq dernières années. Le MRN observe une quantité récoltée supérieure de 25 000 m<sup>3</sup> au prélèvement admissible alors que l'Office ne croit pas l'avoir dépassé. Les producteurs semblent avoir augmenté leurs récoltes pour compenser la faiblesse des prix; ce qui peut rendre difficile la promotion de saines pratiques d'exploitation forestière. Aussi, il y aurait lieu que le MRN complète le calcul des possibilités forestières et que l'Office l'inclue dans le PPMV.

La Régie observe finalement que la participation de l'Office à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises assure une représentation des propriétaires de forêts privées de son territoire.

## **7- RECOMMANDATIONS**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande à l'Office des producteurs de bois de Pontiac de préciser ses priorités d'action pour les prochaines années et de les lui présenter.

La Régie recommande également à l'Office de développer des indicateurs permettant de vérifier l'opportunité de ses interventions et d'en mesurer périodiquement les résultats atteints en regard d'une mise en marché ordonnée du produit visé par le plan.

La Régie recommande à l'Office d'explorer et d'identifier les moyens permettant de communiquer et de diffuser l'information directement à tous les producteurs intéressés.

La Régie encourage l'Office à maintenir et à accroître l'aide aux producteurs pour tirer avantage des nouveaux marchés. À cet égard, elle incite l'Office à collaborer avec les autres syndicats et offices de producteurs.

La Régie invite les administrateurs de l'Office à poursuivre leur implication au niveau de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises.

---

JEAN-CLAUDE BLANCHETTE

---

RENÉ CORMIER

---

JEAN-CLAUDE DUMAS